



# **PROCÈS-VERBAL**

**Séance du 31 août 2009**

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 31 AOUT 2009

Présidence: M. Eric BIELER

**1. Appel: 78 Conseillères et Conseillers sont présents**

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT, Mmes les Municipales Monique BOSS, Elisabeth RUEY-RAY, Fabienne FREYMOND CANTONE, MM. les Municipaux Claude DUPERTUIS, Olivier MAYOR et Claude ULDRY

VUILLE Nathalie, secrétaire - MONGE Olivier, huissier suppléant

Excusés: AJETI Ramadush, BOESIGER Michel, CHATELANAT Christophe, CHRISTIN Claudine, DE GARRINI Luciano, FOREL Madeleine, GUILLOD Philippe, HANHART Jacques, JARENBACK Niklas, KRASNIQI Sadik, PERRIN Christian, ROCHAT Blaise, ROCHAT Olivier, SAUER Patrick, SAUGY David, SCHALLER Anik, UDASSE Christian, WAHLEN Pierre, WILLI Bernhard

Arrivé à :  
20h.45 RASHITI Tefilk

Absents: MEYER Jean, SUESS Marianne

Monsieur le Président ouvre la séance et entame son année de présidence par une allocution.

**2. Procès-verbal de la séance du 22 juin 2009**

M. Guy-François THUILLARD revient sur les résultats des élections du bureau, qui, selon lui, sont donnés de manière lacunaire et inexacts d'après ses propres notes. Il souhaiterait que dans un procès-verbal figurent le nombre de bulletins valables, nuls, mention de la majorité absolue ainsi que le nombre de voix éparses. Selon ses notes, le Président a récolté 68 voix et non 66 comme mentionné. Même si cela ne change pas les résultats, il aime l'exactitude des chiffres.

Après vérification et selon la demande de M. THUILLARD, nous vous donnons ci-après les résultats complets

	<b>Président</b>	<b>1<sup>er</sup> Vice-Président</b>
Bulletins délivrés	79	82
Bulletins rentrés	79	82
Bulletins blancs	6	7
Bulletins nuls	0	0
Bulletins valables	79	82
Majorité absolue	40	42
Est élu	<b>M. Eric BIELER avec 68 voix</b>	<b>M. Frédéric TSCHUY avec 66 voix</b>
Voix éparses	5	9

<b>2<sup>eme</sup> Vice-Président</b>	<b>1<sup>er</sup> tour</b>	<b>2<sup>eme</sup> tour</b>
Bulletins délivrés	84	84
Bulletins rentrés	84	84
Bulletins blancs	18	6
Bulletins nuls	2	0
Bulletins valables	82	84
Majorité absolue	42	--
Résultats	M. Tefik RASHITI 36 voix Mme Madeleine FOREL 15 voix	<b>M. Tefik RASHITI est élu avec 39 voix</b> Mme Madeleine FOREL obtient 34 voix
Voix éparses	13	5

Le procès-verbal tel que modifié est accepté à l'unanimité.

### **3. Communications du Bureau**

- a) M. le Président a reçu la démission de trois Conseillers communaux : Mme Irène SOMMER et M. Benjamin RUEY du parti libéral, ainsi que de M. David SIMONIAN du parti Verts et Ouverts. Les démissions de commissions suivantes ont également été reçues:
- M. Jean-Paul HENET, Ind., de la commission des finances, de la commission de recours en matière informatique et de la commission des pétitions.
  - M. André CATTIN, UDC, de la commission de recours en matière d'impôts et de la commission de recours en matière informatique.
  - Mme Marianne SUESS, Verts, de la commission des finances
  - M. Christophe CHATELANAT, Soc., de la commission des finances
- M. le Président lit les démissions des membres du Conseil.
- b) Le fascicule intitulé "Autorités communales et commissions" sera remis à jour pour le prochain conseil.
- c) La sortie du Conseil est toujours agendée au 26 septembre. Il remercie la Municipalité et ses différents services qui ont pris en charge l'organisation. Le rendez-vous aura lieu à 10h. au Château de Prangins, avec une partie officielle, une visite guidée et un cocktail dînatoire. Une invitation parviendra aux Conseillers par la Poste.
- d) La révision du règlement du Conseil est toujours en cours. La Municipalité a demandé des explications qui lui seront fournies.

### **4. Approbation de l'ordre du jour**

M. le Président apporte un changement: le point no. 6 s'appelle simplement "Elections", puisque des élections dans diverses commissions doivent avoir lieu.

M. Jean-Claude MERMILLIOD souhaite avoir des explications quant au point "Assermentations". Il a été avisé ce soir que Mme Pierrette Chenevard ne pouvait être assermentée (en remplacement de M. David SIMONIAN, démissionnaire), car elle n'était pas passée devant le Bureau. Ceci fait suite à un entretien du Président avec le juriste du canton. Il trouve que ce n'est pas correct de changer les règles du jeu de façon aussi abrupte. Mme Chenevard a été acceptée par le groupe des Verts, validée par le comité de la section, le greffe a vérifié son éligibilité ainsi que la liste de parrainage. Selon le règlement, le Bureau est constitué du Président et des deux scrutateurs. M. MERMILLIOD leur demande de prendre trois minutes pour valider cette candidature.

Le président répond qu'il donnera des explications au point suivant de l'ordre du jour.

L'ordre jour modifié est accepté à l'unanimité.

### **5. Assermentations**

Trois sièges sont à repourvoir. Les deux sièges du parti libéral seront repourvus par les deux viennent-ensuite. Concernant le siège du parti des Verts, la liste des viennent-ensuite étant vide, il faut procéder selon l'article 12 alinéa 3 à une élection complémentaire. Renseignements pris auprès de M. Jacquenoud, chef de la section des droits politiques au SECRI, le Bureau doit, une fois la liste des six signatures valablement remise, déclarer cette personne élue et doit faire un avis au pilier public. Si aucun recours n'est fait dans les 3 jours, le nouvel élu sera assermenté lors de la prochaine séance du Conseil. La candidature de Mme Chenevard étant arrivée trop tard, cette procédure n'était pas applicable pour cette séance. Cette procédure est appliquée par analogie du mode d'élection au Grand Conseil pour les conseils communaux élus à la proportionnelle, art.66/67 LEDP.

M. Knut RUPPRECHT trouve dommage de faire du juridisme et non du pragmatisme.

Mme Cinzia IMMINK et M. Dominique ROUX du parti libéral prêtent serment.

M. le Président leur souhaite la bienvenue et leur souhaite plein succès.

M. Guy-François THUILLARD revient sur le refus du Président d'assermenter Mme Chenevard. Il est très étonné de cette manière de faire qui n'a jamais été pratiquée de la sorte. Il estime que M. le Président a changé les règles en cours de législature sans avoir pris l'avis des Présidents de groupes ou de partis pour trouver une harmonie dans la manière de fonctionner. Il n'aime pas que les règles soient changées en cours de législature et les arguments ne sont pas valables à ses yeux. Si l'on veut appliquer les règles du Grand Conseil, il faut toutes les appliquer. Or, le parti socialiste avait déposé un recours sur la composition des commissions, qui avait été refusé sous prétexte que cela ne se faisait pas de cette manière à Nyon. Or, au Grand Conseil, il y a une représentation proportionnelle à la force des partis. Si l'on prend les règles du Grand Conseil, on les applique de manière stricte. Il se dit surpris de son attitude et de sa décision unilatérale.

M. Dominique BLANCHARD rappelle que le Conseil fonctionne selon la nouvelle constitution. Cette modification en découle et cette procédure aurait dû être appliquée depuis la nouvelle législature.

M. le Président précise que la candidature est arrivée trop tard et qu'il a pris cette décision pour être en conformité avec la loi.

## **6. Elections**

M. Fabrice BODMER, Lib., est élu à la COGES en remplacement de M. Benjamin RUEY, à une large majorité et 1 abstention.

M. Pierre GIRARD, Ind., est élu à la COFIN en remplacement de M. Jean-Paul HENET, à une large majorité et 1 abstention.

M. Jean BISCHOFBERGER, Verts, est élu à la COFIN en remplacement de Mme Marianne SUESS, à une large majorité, 3 avis contraires et 9 abstentions.

M. Braulio MORA, Soc, est élu à la COFIN en remplacement de M. Christophe CHATELANAT, à une large majorité et 4 abstentions.

Mme Doris ULDRY, Ind., est élue à la commission des pétitions en remplacement de M. Jean-Paul HENET, à une large majorité et 2 abstentions.

M. Jacky COLOMB, Ind., est élu à la commission de recours en matière informatique en remplacement de M. Jean-Paul HENET, à une large majorité et 1 abstention.

M. Pascal FRANCFORT, UDC, est élu à la commission de recours en matière informatique en remplacement de M. André CATTIN, à une large majorité, 3 avis contraires et 8 abstentions.

M. Albert GRAF, UDC, est élu à la commission de recours en matière d'impôts en remplacement de M. André CATTIN, à une large majorité, 8 avis contraires et 9 abstentions.

## **7. Rapport N° 92 en réponse à**

- **la motion de M. Daniel Friedli, du 28 février 2002, demandant que la Ville de Nyon obtienne le label de qualité Cité de l'énergie**
- **la motion du groupe 61, du 30 août 2004, "Favoriser les énergies renouvelables"**
- **le postulat de Mme Aline Angeli, du 13 novembre 2008, ayant pour but de promouvoir une "attitude Minergie" dans l'ensemble des bâtiments communaux**
- **l'interpellation de M. Albert Graf, du 12 mars 2009, "Pour une planification énergétique urbaine nyonnaise en 2009"**

Rapporteur: M. Dominique BLANCHARD

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide à une large majorité, 3 avis contraires et 2 abstentions:

- d'accepter le rapport municipal N° 92 comme réponse à:
  - la motion de M. Daniel Friedli, du 28 février 2002, demandant que la Ville de Nyon obtienne le label de qualité Cité de l'énergie;
  - la motion du groupe 61 du 30 août 2004, "Favoriser les énergies renouvelables";
  - le postulat de Mme Aline Angeli, du 13 novembre 2008, ayant pour but de promouvoir une "attitude Minergie" dans l'ensemble des bâtiments communaux,

- l'interpellation de M. Albert Graf, du 12 mars 2009, "Pour une planification énergétique urbaine nyonnaise en 2009".

**8. Rapport N° 95 en réponse à la motion de M. Jacky Colomb demandant l'installation de feux de signalisation régulant la circulation au passage pour piétons du débarcadère à Rive.**

Rapporteur : Mme Inès ABEYA

La discussion est ouverte.

M. Jacky COLOMB s'est rallié de plein gré aux conclusions du rapport. Toutefois, il signale que lors de la commission, diverses mesures de régulation de trafic ont été évoquées, notamment une interdiction éventuelle de dépasser, un trottoir le long du café Latino, ainsi qu'un rétrécissement de la chaussée à l'entrée est de Rive, vers l'usine à gaz. Il est à noter qu'un piéton s'est fait renverser sur ce passage piétons.

M. Jacques-Edouard CORNU estime que dans la circulation actuelle, des feux ne feraient que ralentir la circulation.

Mme Inès ABEYA relève qu'il s'agissait de feux "à la demande".

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide à une large majorité, 1 avis contraire et 1 abstention:

- d'accepter le rapport municipal N° 95 valant réponse à la motion de M. le Conseiller communal Jacky Colomb demandant l'installation de feux de signalisation régulant la circulation au passage pour piétons du débarcadère à Rive

**9. Rapport N° 98 en réponse à la motion de M. Jean-Claude Mermilliod "Pour que Nyon devienne une commune amie des forêts anciennes".**

Rapporteur: M. Frédéric TSCHUY, en l'absence de Mme Claudine CHRISTIN

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide à une large majorité, 6 avis contraires et 7 abstentions:

- d'accepter le rapport municipal N° 98 valant de réponse à la motion de M. Jean-Claude Mermilliod intitulée « Pour que Nyon devienne amie des forêts anciennes ».

**10. Rapport N° 100 en réponse à la motion de M. Michel Muller "Pour une mise en valeur des Allévays"**

Rapporteur: M. Yves GAUTHIER-JAQUES

La discussion est ouverte.

M. Knut RUPPRECHT s'est rendu cet été aux Allévays et s'est baladé dans ses environs. Il signale qu'un pitbull se promène en liberté à 200m du centre.

M. le Municipal Claude ULDRY a pris bonne note de la remarque. Il signale que normalement ce chien est attaché à une chaîne. Néanmoins, une lettre sera envoyée au propriétaire afin qu'il soit attaché en permanence.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide à l'unanimité de

- d'accepter le rapport N°100 de la Municipalité du 4 mai 2009 en réponse à la motion de Monsieur le Conseiller communal Michel Müller déposée le 4 novembre 2002.

**11. Rapport N° 101 concernant un crédit de CHF 294'000.- TTC pour l'organisation d'un concours d'architecture paysagère à deux degrés, procédure ouverte, pour la création d'un parc au lieu dit "le Reposoir"**

Rapporteur: M. Knut RUPPRECHT

La discussion est ouverte.

M. Braulio MORA : "Ce préavis ne concerne certes que le concours d'architecture mais je me permets toutefois de saluer le fait que le cahier des charges prévoit un skatepark dont le souhait par les jeunes ne date pas d'hier. De mon côté, je trouve qu'il s'agit d'une excellente occasion de mener ce projet avec la collaboration des jeunes utilisateurs une fois que le vainqueur du concours sera connu. Ainsi il sera possible de déterminer quelles sont les attentes et répondre entièrement à leurs besoins. Il existe des institutions, tel que le Groupe d'intérêt de Jeunesse, qui sont prêtes à collaborer financièrement à des projets menés par les jeunes. Les jeunes sont souvent entreprenants, novateurs, créateurs dans des domaines aussi variés que le sport, la culture, les loisirs, l'environnement, la solidarité, etc. Une réalité différente de l'image véhiculée parfois dans les médias. Ceci bénéficiera à chaque parti; d'une part les jeunes se sentiront plus valorisés par la commune car ils auront leur mot à dire et auront l'occasion de faire preuve de responsabilité, d'élaborer un dossier, donc deviendront des partenaires insérés dans le tissu social. Nul doute que cela apportera un plus pour eux. D'autre part, la commune aura l'occasion de voir renforcée sa politique de la jeunesse à travers cette collaboration. Il faut aussi préciser que cela pourrait être intéressant du point de vue financier grâce aux partenariats éventuels qui auront été conclus. J'invite donc le Conseil à voter ce préavis et, une fois le concours achevé, la Municipalité à saisir une telle occasion pour intégrer plus activement les jeunes dans les projets de la Ville de Nyon."

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide à une large majorité et 2 avis contraires:

1. d'accorder un crédit de CHF 294'000.- TTC à la Municipalité pour financer l'organisation d'un concours d'architecture à deux degrés, procédure ouverte, pour la création d'un parc au lieu dit « le Reposoir »
2. que ce montant sera porté en augmentation du compte n° 9143-20 du patrimoine administratif, dépense amortissable en 5 ans
3. les dépenses liées à ce crédit seront compensées par un prélèvement sur le fonds de réserve n° 9882.16.

**12. Rapport N° 104 en réponse au postulat de M. Robert JENEFSKY en faveur de la création d'un dicastère du tourisme**

Rapporteur: M. Fabrice BODMER

La discussion est ouverte.

M. Jacky COLOMB se rallie pleinement aux conclusions du rapport. Il aimerait toutefois que l'on ajoute la police et la voirie dans les services impliqués. Il en veut pour preuve l'état du quartier de Rive en cette fin de période d'été. Les trottoirs ne sont jamais lavés, ils sont souillés de taches peu ragoûtantes, l'odeur est nauséabonde. Le micro-éco-point a un effet peu esthétique, encombre le quai et déborde de débris. La guirlande électrique est misérable et les ampoules ne fonctionnent pas toutes. De plus, il demande une meilleure planification des travaux et ainsi éviter de goudronner la Place de Savoie en plein mois d'août.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT lui signale qu'il peut envoyer une liste précise de tous les points et les services feront leur possible pour y remédier.

M. le Municipal Claude DUPERTUIS est fort étonné de ces propos alors que Bilan a produit les résultats d'une étude et que la ville de Nyon se trouve au niveau de la propreté au 16<sup>ème</sup> rang des villes suisses, mais au 1<sup>er</sup> rang des villes romandes.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide à l'unanimité :

- d'accepter le rapport municipal N°104 valant de réponse au postulat de M. Robert Jenefsky en faveur de la création d'un dicastère du tourisme.

**13. Rapport N° 105 concernant le cimetière de Clémenty - Demande de crédit de CHF 935'000.-- TTC pour sa restructuration et son réaménagement réparti sur 3 ans.**

Rapporteur : M. Régis JOLY

La discussion est ouverte.

M. Christian PUHR revient sur le point 2.2 et demande au rédacteur du rapport si la gestion efficace vient de la prise en charge par les utilisateurs du cimetière ou est-ce que l'externalisation en tant que telle a permis une diminution des charges. Si tel est le cas, il s'agit peut-être d'une piste à exploiter dans d'autres domaines.

M. Régis JOLY signale qu'il s'agit effectivement d'une entreprise privée qui se charge de fleurir des tombes, contrairement à Montreux, où il s'agit des services de la commune et où les montants dévolus au cimetière sont beaucoup plus élevés. Il laisse toutefois le soin à la commission de gestion de voir s'il y a là des pistes à exploiter.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide à une large majorité et 1 abstention :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 935'000.- TTC pour la restructuration et le réaménagement du Cimetière de Clémenty, réparti sur 3 ans en fonction des priorités, soit :
  - CHF 525'000.- pour l'aménagement de l'entrée avec accès handicapés aux WC et cimetière, la construction d'un columbarium, la réorganisation des carrés d'inhumation avec la création de nouvelles concessions et d'un secteur pour les enfants, l'achat d'un logiciel de gestion ;
  - CHF 220'000.- pour la création d'une zone de dépôt, d'une place de repos, le renforcement des murs de soutènement et l'agrandissement du jardin du souvenir ;
  - CHF 190'000.- pour la mise en place d'une signalétique claire, la restructuration des cheminements, la pose de nouvelles fontaines annexées à une zone de poubelles pour le tri sélectif des déchets et divers travaux d'amélioration.
2. ces montants seront portés en augmentation du compte n°9143-20 « Dépenses amortissables en 30 ans ».

**14. Rapport N° 107 en réponse à la motion de M. Jean MEYER sur la mise sur pied d'un système d'indicateurs statistiques.**

Rapporteur: Mme Christine TROILLET

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide à l'unanimité :

- d'accepter le rapport municipal N° 107 valant réponse à la motion de Monsieur le Conseiller communal Jean Meyer sur la mise sur la mise sur pied d'un système d'indicateurs statistiques.

**15. Rapport de la commission chargée d'étudier le postulat de M. Jean-Claude MERMILLIOD intitulé "Protéger la biodiversité"**

Rapporteur: Mme Josette GAILLE

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide à une large majorité, 5 avis contraires et 3 abstentions de :

de renvoyer ce postulat à la Municipalité pour les raisons suivantes :

- a) Favoriser les informations entre les services de la ville de Nyon et les sensibiliser aux différents problèmes liés à l'étude et à la conservation de la faune et de la flore en ville de Nyon.
- b) Confier le mandat des inventaires, des prélèvements et des analyses de la faune et de la flore à des associations ou à des étudiants qui pourraient assurer ce travail bénévolement lorsque des endroits intéressants doivent être démolis ou rénovés.
- c) Limiter la disparition de la biodiversité car il y en a une grande variété en ville.

**16. Préavis N° 122 concernant le nouveau concept de gestion et de valorisation des déchets - Demande de crédit de construction de la déchèterie à l'Asse de CHF 3'445'000.00 (TTC), demande de crédit d'acquisition de 2 véhicules lourds de CHF 860'000.00 (TTC), demande de créer 4 postes supplémentaires (ouvriers professionnels), nouveau règlement communal sur la gestion des déchets et annexe au règlement communal (taxes))**

La discussion est ouverte.

M. Yves FROIDEVAUX s'arrête sur le règlement et son annexe. Il soulève quatre points :

- Il lui semble qu'il y a un problème de niveau entre les deux. Dans l'annexe, figurent des points qui devraient être dans le règlement. Selon lui, l'annexe ne devrait contenir que des éléments chiffrés.
- Concernant les taxes et les montants maximums fixés dans l'annexe, cela représente une augmentation possible de 50% des taxes proposées. Il ne se souvient pas que le Conseil ait donné son autorisation d'augmenter les taxes de la sorte. Pour les éléments de fiscalité, le Conseil a son mot à dire. Il faut dès lors être prudent avant de donner son aval.
- Concernant les personnes morales, selon le règlement proposé, elles seront traitées de la même manière que les personnes physiques. Alors qu'un ménage pourrait payer plusieurs taxes de base, une grande entreprise de la place n'en paierait qu'une. Est-ce normal ou pas, il laisse la commission donner son avis.
- Selon l'article 2 de l'annexe, les personnes physiques vont payer la taxe de base, soit toutes les personnes vivant sous un même toit. Les personnes de 18 à 25 ans en étant exonérées. Selon son interprétation, les enfants devraient payer une taxe de base.

M. le Municipal Claude DUPERTUIS précise que par personne physique on entend une personne payant des impôts, les enfants en sont donc exclus. Tout ceci sera clarifié lors de la commission.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Le Bureau a décidé dans sa séance du 20 août 2009 d'offrir la possibilité aux partis de demander une commission élargie, ce qui a été fait.

**17. Préavis N° 123 concernant le centre multisports à Colovray - Demande de crédit de CHF 550'000.-- TTC pour l'organisation d'un concours de projets d'architectures en vue de la construction du nouveau centre multisports à Colovray**

La discussion est ouverte.

M. Albert GRAF estime qu'il y a une certaine clause du besoin dans ce dossier. Or, à lire la page 5 du préavis, qui parle d'une demande de crédit d'étude durant l'hiver 2010-2011, il craint une certaine lenteur dans l'évolution du dossier. Il y aurait lieu d'examiner les possibilités pour que les choses avancent plus vite. Il y a une urgence et un besoin pour la ville. Il en veut pour preuve qu'aujourd'hui nous n'avons pas de salle digne d'accueillir une Coupe d'Europe de basket. On parle de 2000 spectateurs pour cette salle, or il conviendrait également, dans le cahier des charges, de se mettre en conformité avec les normes européennes des différentes fédérations. Il faut étudier ce dossier de manière approfondie et sérieuse afin de ne pas refaire les mêmes erreurs que par le passé. Ne pourrait-on pas intégrer la FIBA pour en faire une salle de basket modèle, à l'image de ce qui a été fait avec l'UEFA? Nyon a une carte à jouer dans le sport. Il souhaite une procédure accélérée.

M. Maurice GAY rappelle à la commission qu'il y a déjà eu un plan de quartier avalisé à la condition que l'on parle de halle multifonctions et non uniquement de halle multisports. Or, dans le préavis il n'est fait mention que de halle multisports. Il demande que l'on pense également aux autres sociétés, pas uniquement aux sociétés sportives, et que l'on ne se contente pas de faire une salle de basket moderne.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT signale que des contacts ont été pris avec la FIBA et il est prévu que dans le jury figure un éminent spécialiste des sports de salle. Des contacts seront pris avec la fédération internationale de volley-ball et les normes pour des compétitions européennes seront prises en compte. Par contre, il rappelle que si une salle multifonctions avait en son temps été étudiée, il faut avoir le courage de faire certains choix. La priorité sera le sport, car c'est là que les besoins sont les plus importants.

La parole n'est plus demandée, la discussion close.

**18. Préavis N° 124 concernant le dépôt des biens culturels à Champ-Colin - Demande de crédit d'étude de CHF 170'000.-- TTC pour l'agrandissement du bâtiment existant**

La discussion est ouverte.

M. Michel MÜLLER regrette de ne pas avoir de plan avec ce préavis. Il espère que la commission pourra avoir un plan. D'autre part, il souhaite savoir si la proposition de la date de commission est maintenue.

M. le Municipal Claude ULDRY signale que la date est une date proposée, mais le 1<sup>er</sup> nommé décidera.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

**19. Préavis N° 125 concernant l'immeuble de Bourgogne - Demande de crédit de CHF 980'000.-- TTC pour la réalisation des travaux de rénovation comprenant : le remplacement partiel des vitrages et fenêtres; la modernisation des 2 monte-charges; la réfection complète de la toiture plate principale**

La discussion est ouverte.

Mme Nelly WUICHET demande à la commission de bien lire ce préavis, car il semblerait que l'EMS du Midi soit intéressé à occuper la totalité du bâtiment pour des lits en EMS. Comme la ville manque cruellement d'appartements protégés de 1 et 2 pièces, elle demande si la Municipalité a l'intention de construire rapidement de tels appartements au centre ville et pas loin des commerces.

M. le Municipal Claude ULDRY rassure Mme Wuichet et l'informe que l'étude pour des appartements protégés est faite et c'est pour cette raison que seule une réfection partielle de la maison de Bourgogne est proposée. De plus amples informations seront données en commission.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

#### **20. Préavis N° 126 concernant l'adhésion au Conseil régional du district de Nyon**

La discussion est ouverte.

M. François CALAME est très heureux de voir ce préavis car il est déjà intervenu à ce sujet depuis fort longtemps. Il est satisfait de voir la Municipalité le présenter et il trouve que c'est une bonne démarche. Il regrette le manque de leadership de Nyon dans sa région en dépit des procédures peut-être discutables. Il espère que la commission saura renforcer le désir de la Municipalité d'adhérer au Conseil régional.

M. Volker KIRCHNER demande à la commission de préciser quelques points, comme le mandat du Municipal, le détail de son élection, l'engagement de la commune en cas de prêt du Conseil régional et de combler le déficit démocratique avec le législatif et la population, en particulier l'article 20 du règlement. Qu'en est-il en cas de vote de la majorité des communes avoisinantes entravant un voisin. Est-ce que le référendum offert à la population concerne la commune ou l'ensemble de la région? D'autre part, il souhaite savoir quel sera le feedback de la Municipalité envers son législatif.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

#### **21. Préavis N° 127 concernant l'arrêté d'imposition pour l'année 2010**

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

#### **22. Préavis N° 128 concernant une demande de crédit supplémentaire pour le compte de préavis "réseaux d'égouts et d'épuration" pour un total de CHF 100'000.-**

La discussion est ouverte.

Mme Florence DARBRE GUBBINS demande si la somme est TTC ou HT.

M. Jacky COLOMB s'étonne de la rondeur des chiffres. Un crédit de CHF 200'000.- "tout rond" a été accordé en novembre 2008 et maintenant il s'agit à nouveau d'un montant rond.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

#### **23 Préavis N° 129 concernant l'étude préalable La Rippe Eole - Crédit d'étude de CHF 85'000.- (HT) pour la participation de la Ville de Nyon**

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

#### **24. Rapport municipal N° 130 en réponse à la motion de M. le Conseiller Jacques Hanhart concernant la proposition d'accorder un crédit de CHF 250'000.- destiné à la révision du RPE (règlement communal sur le plan d'extension et la police des constructions)**

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

**25. Rapport municipal N° 131 en réponse à la motion de M. le Conseiller Philippe Glasson concernant la création d'un nouveau pôle économique yonnais**

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

**26. Interpellation de MM. Braulio MORA et Tefik RASHITI intitulée " Grippe A(H1N1) - Mesures au niveau communal"**

M. le Municipal Claude ULDRY donne lecture de la réponse de la Municipalité (*en annexe*).

La discussion est ouverte.

M. Braulio MORA remercie la Municipalité pour sa réponse qui le satisfait pleinement. S'il est vrai que certaines questions étaient du ressort du canton, il désirait savoir si des contacts avaient été pris pour des questions telles que la mise à disposition de salles pour une éventuelle campagne de vaccination. Fort heureusement la grippe A est moins dangereuse que ce que l'on pensait, mis à part les groupes à risques. Le gros problème sera le taux d'absentéisme. Il est heureux de voir que la Municipalité prend la question au sérieux et les réponses montrent que la commune prend des mesures responsables.

M. Tefik RASHITI remercie également la Municipalité pour sa réponse rapide.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

**27. Communications municipales.**

M. le Municipal Claude DUPERTUIS répond à M. Jacky COLOMB qui signalait qu'un banc manquait sur les quais à Rive, adossé au débarcadère. Il signale qu'il n'est pas prévu de remettre ce banc, enlevé au moment du goudronnage, puisque des bancs ont remplacé les places de parc entre les platanes sur les quais et le service estime dès lors qu'ils sont maintenant en suffisance. Par contre, la problématique des bancs à Rive est toujours étudiée de façon plus globale en ce moment.

Mme la Municipale Monique BOSS signale que la piste d'athlétisme a été terminée dans les délais et dans le cadre du budget.

Mme BOSS répond également à M. Jacques HANHART sur le projet d'eau dans les pâturages. Ce projet est resté en souffrance puisqu'il a été accepté par le Conseil en 2006, ceci étant dû à des problèmes avec le mandataire ainsi qu'à une mise à l'enquête tardive. A ce jour les travaux sont adjugés et l'implantation des étangs et des bassins abreuvoirs est terminée. Les travaux vont débuter dans le courant de la semaine prochaine et devraient être terminés cette année encore.

Enfin, elle informe le Conseil que les 12 et 13 septembre prochains, auront lieu les journées du patrimoine avec pour thématique l'eau. Il y aura des visites guidées, des ateliers et il sera possible de découvrir les expositions du Musée du Léman, du Château de Nyon ainsi que du musée national suisse.

M. le Municipal Claude ULDRY signale que la construction de l'UAPE respecte les délais prévus. Les parois ont été mises et le toit devrait être posé ces prochains jours. Le bâtiment sera alors sécurisé en ce qui concerne la pluie. Concernant la place du Château 10, les travaux respectent également le planning, les services de l'urbanisme et des bâtiments devraient pouvoir déménager d'ici la fin de l'année. Par contre, un assainissement complet du crépi a dû être fait car il se décollait, au lieu d'un simple nettoyage des façades. Le coût sera maîtrisé dans le cadre du préavis.

Mme la Municipale Elisabeth RUEY-RAY précise que, suite au travail de la commission sur le rapport municipal N° 95, les cinq demandes ont été prises en compte par la police et le service des travaux. L'abaissement du trottoir côté lac est prévu dans la prochaine tranche de travaux et une bande longitudinale le long du Café Latino sera posée pour sécuriser les piétons. Les autres demandes suivent.

Mme Ruey-Ray signale que Mme K. Magnollay, déléguée à la mobilité, a demandé une réduction de son temps de travail pour suivre une formation. Elle sera désormais employée à 60% et une nouvelle déléguée à la mobilité, Mme Naïma Mameri, a été engagée à 80% dès le 1er octobre 2009. Mme Mameri est architecte de formation et possède également un DES en management urbain. Elle a une expérience de 10 ans dans les domaines de la mobilité et du management urbain.

M. le Municipal Olivier MAYOR informe le Conseil que l'établissement scolaire de Marens dispose désormais de sa bibliothèque scolaire. Il rappelle que le 26 septembre se dérouleront les 10 ans du centre St-Martin et les 20 ans des classes tartines.

Mme la Municipale Fabienne FREYMOND CANTONE signale que le 31 août est la date de publication des tarifs d'électricité pour l'année suivante. La Municipalité a décidé de maintenir les mêmes tarifs, ce qui marque une continuité de la politique suivie dans ce domaine.

Mme Freymond Cantone répond à M. Jean-Claude MERMILLIOD qui demandait s'il était possible de réduire les informations contenues dans le préavis sur les comptes. Elle signale que la ville va s'équiper dans le courant 2010 d'une application informatique qui permettra aux Conseillers d'accéder à ces documents sous forme électronique. Concernant les informations contenues dans ces préavis (comptes et budget), elle est consciente que tout est perfectible et suggère que les Conseillers qui auraient des demandes d'amélioration les fassent parvenir au Bureau qui les compilera et transmettra. Elle signale toutefois que ces préavis doivent néanmoins suivre certaines normes cantonales.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT revient sur la grille de lecture au niveau du développement durable. Il signale que celui-ci a également une dimension sociale et économique. L'idée est de donner une information détaillée qui est plus complète qu'une information orale. Il rappelle que cette liste est une grille d'évaluation, une liste de questions qui se posent lors du développement d'un projet. Il s'agit d'une aide à la décision et non un outil d'évaluation. D'autre part, suite à la demande de la commission chargée d'étudier le préavis N° 92, un chapitre sur le développement durable sera inclus dans le prochain rapport de gestion.

M. le Syndic précise encore que la Municipalité a décidé de participer à la campagne contre l'initiative de la Police unifiée. Elle versera la somme de CHF 15'000.- à l'UCV. Le groupe des villes vaudoises est unanime, sauf Gland, pour participer à cette campagne et défendre l'intérêt des communes en tenant compte d'une base légale qui permet de le faire. Le but est de défendre notre police et éviter une dissolution partielle de notre caisse de pension, le coût pour la commune de Nyon s'élevant à CHF 2,2 millions. Il s'agit de contrer une initiative qui a les apparences du bon sens, mais qui est simpliste et également éviter de se trouver dans une situation floue et chaotique durant 3 ou 4 ans en cas d'acceptation. Il n'y aura pas d'affichage sauvage, ni de policiers libérés pour faire de la campagne politique. La Municipalité est unanime contre cette initiative qui émane du syndicat des gendarmes mais qui résulte en fait d'une gestion assez calamiteuse de ce dossier par le canton.

## **28. Propositions individuelles et divers**

M. Jean BISCHOFBERGER aimerait savoir ce qu'il se passe avec la villa Niedermeyer depuis une année.

M. Yves FROIDEVAUX trouve disproportionné le montant de CHF 15'000.- qui sera versé à l'UCV dans la campagne contre l'initiative de la police unifiée. Il demande ce qu'il adviendra si le recours déposé contre le versement de trois villes (Lausanne, Vevey et Yverdon) est accepté par le Conseiller d'Etat M. Leuba, à savoir que ces communes ne peuvent pas verser autant d'argent. Est-ce que la commune de Nyon s'engage à respecter cette décision et ne pas verser cette somme? Sinon, il fera peut-être recours à titre personnel.

Sur le même sujet, M. Philippe GLASSON souhaite la création d'un règlement ou une commission d'éthique qui permette de réguler la problématique du subventionnement et du don d'argent à des campagnes électorales afin que cela se fasse avec une certaine logique et en toute transparence.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT signale que le groupe des villes vaudoises a estimé que le montant de Frs 1.- par habitant était un montant raisonnable pour une campagne cantonale. Il s'étonne toutefois de la position du Conseil d'Etat qui est très ambiguë sur le sujet et estime que la

commune est en légitime défense en comparaison du coût énorme qui résulterait de l'acceptation de l'initiative. Il leur a paru nécessaire de défendre un intérêt prédominant.

M. Yves FROIDEVAUX revient également sur sa motion sur l'aménagement de la Place du Château. Il espère qu'avec trois personnes travaillant désormais à l'office de la mobilité, un préavis concernant l'aménagement de cette place arrivera bientôt. Par ailleurs, il estime qu'il est urgent d'avoir rapidement un plan de mobilité pour la population après celui pour les employés de la ville. Il espère qu'avec toutes les personnes qui travaillent pour l'office de la mobilité, il ne sera plus nécessaire d'avoir recours à des consultants externes. Il aimerait connaître rapidement les lignes directrices sur ces questions.

Mme la Municipale Elisabeth RUEY-RAY précise que la dotation en personnel reste la même que celle indiquée dans le budget. D'autre part, elle attend le résultat du concept de mobilité avant de répondre en détail à sa motion. La question n'est pas simple, il faut tenir compte de la circulation, du parking, voir avec les autres zones piétonnières comment s'inscrit cette zone, les transports publics et même l'aménagement qui est étudié par l'urbanisme. Elle relève que cela vaut la peine d'attendre la fin de toutes ces études pour avoir une réponse.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT signale qu'une première réponse à la motion de M. Froidevaux était prévue, mais elle a été jugée insatisfaisante. Une réponse intermédiaire pourrait être donnée lors du prochain Conseil.

M. Jacky COLOMB signale que des micro-commerces se tiennent sur les quais de Rive (marchand de kebabs, pizzas, glaces). A l'occasion de la fête des sports le 29 août, ces commerçants ont été sommés de fermer leur échoppe. Il trouve déloyal vis-à-vis de ces personnes qui tiennent des petits commerces et qui ont des résultats de ventes aléatoires, en fonction de la météo notamment, qu'on leur ordonne de fermer le jour où il y a un peu plus de monde. Il se demande au nom de quelle liberté de commerce et en vertu de quel droit on oblige un commerçant à fermer.

De plus, M. Colomb a remarqué dans la presse que les SI ont publié une annonce afin de recruter un "Product Manager". Il se demande pourquoi les SI ne passent pas par le service des ressources humaines pour recruter du personnel. La commission de gestion vient par ailleurs de faire une remarque à ce sujet. Il demande quelle est la politique qui va être suivie à ce sujet et aimerait une manière unifiée de présenter les annonces avec des termes de fonction qui soient en français.

Mme Josette GAILLE a pu constater au mois de juillet que la buvette du stade de Marens est très bien entretenue. Le FC Italia paie un concierge qui entretient parfaitement la buvette et les vestiaires qui, par ailleurs, mériteraient quelques réparations. Par contre, il n'en est pas de même pour l'Usine à Gaz. Elle a passé deux jours fin juillet dans ces locaux et elle a été choquée par l'état de saleté de ceux-ci. Il y a des coulures de boissons sur les murs, quand on pose un papier sur une tablette, il reste collé par une boisson sucrée, les loges sont sales et pas entretenues. Elle demande au service concerné de contrôler ces locaux qui sont mis à disposition de l'Usine à Gaz avec une enveloppe suffisamment bien garnie pour payer une entreprise de nettoyage. A défaut, la commune devrait engager elle-même une entreprise et déduire le montant de leur facture du subside accordé.

Mme Christine VUAGNIAUX donne quelques nouvelles de la commission consultative de l'accueil de l'enfance, qui s'est réunie pour étudier les budgets 2010. La subvention demandée pour 2010 affiche une augmentation de 18%. Les inscriptions sont centralisées chez la coordinatrice du réseau qui a commencé le 1<sup>er</sup> août 2008. Au 30 juin 2009, 140 enfants de Nyon étaient en attente d'une place et autant des environs. 75% du budget des crèches concernent les salaires. Les frais de gestion administrative ont augmenté dans toutes les crèches alors que la commune a engagé une coordinatrice. Seuls 20% des enfants paient le plein tarif. Elle rappelle qu'il y a des crèches non-subsventionnées qui fonctionnent très bien. Dans son rapport des comptes 2008, la COFIN a souligné que la crèche du centre n'avait pas remis ses comptes. Cette même crèche ne s'est pas déplacée pour présenter son budget à la commission alors que c'est elle qui a la plus importante subvention.

M. Knut RUPPRECHT fait remarquer, sur le même sujet, qu'au niveau suisse, les dépenses pour l'accueil à la petite enfance devraient passer de CHF 1 milliard à CHF 5 milliards très rapidement. Les besoins sont énormes. Il faut se préparer à d'autres augmentations.

M. le Municipal Olivier MAYOR ignorait que Mme Vuagniaux était porte-parole de cette commission et signale que la crèche en question s'est excusée immédiatement de leur absence due à un conseil de fondation. Toutes les questions ont été transmises et des réponses apportées. Il rappelle qu'il s'agit d'une commission consultative sur la base de laquelle la Municipalité prend une décision. Toutes les informations seront fournies à la COFIN et il regrette que les questions n'aient pas été posées lors de la commission

M. Maurice GAY estime que lorsque l'on donne plusieurs centaines de milliers de francs de subventions, il est aberrant qu'aucune personne ne se soit déplacée pour présenter les chiffres à la commission. Il était bien de le dire.

M. le Municipal Olivier MAYOR signale qu'en tant que président de cette commission, il a soumis aux membres la proposition de dire qu'ils trouvaient inacceptable qu'une fondation ne soit pas présente. Celle-ci a, par la suite, présenté ses excuses.

M. Christian PUHR revient sur la construction d'un ponton par un habitant lacustre de notre commune sans être en possession d'un permis de construire ad hoc et malgré 17 oppositions. Pour justifier son action il invoquait avoir reçu l'aval du service des forêts, de la faune et de la nature. La Conseillère d'Etat responsable ayant balayé toutes les oppositions. Il pose les questions suivantes à la Municipalité :

- l'infraction a-t-elle ou sera-t-elle poursuivie?
- la volonté du prince telle qu'appliquée par le canton, peut-elle aller jusqu'à invalider un règlement approuvé par le Conseil communal?
- que compte entreprendre la Municipalité au cas où notre règlement communal ne serait pas conforme au droit cantonal, afin de pouvoir protéger de manière efficace les rives du lac d'installations envahissantes.

Mme la Municipale Fabienne FREYMOND CANTONE s'est penchée sur cette thématique. Un service du canton a donné son aval alors que la procédure de mise à l'enquête n'avait même pas démarré. La Conseillère d'Etat en charge du dossier a arbitré et indiqué que le ponton devait juste être raboté. La Municipalité s'est offusquée de cette procédure, car les oppositions n'ont même pas pu être reçues. Par ailleurs, elle développera une interpellation sur cette thématique au Grand Conseil, qui demandera au Conseil d'Etat quelle est sa politique en matière de protection des rives, qui est, à l'heure actuelle, complètement contradictoire.

M. Braulio MORA revient sur sa demande du mois de mai lors de l'interpellation de M. Kirchner. Il demandait s'il était possible d'intervenir auprès des CFF pour que les trains Intercity s'arrêtent à Nyon aux heures de pointe.

Mme Inès ABEYA : " Les belles journées d'été invitant à la promenade sur les quais, je ne me suis pas privée de ce plaisir, comme de nombreux touristes. C'est à cette occasion que j'ai découvert, en face de la pizzeria Quai 23, l'énorme chose rose trônant au milieu du trottoir - non, pas un éléphant rose... mais un micro-éco-point. Comment peut-on placer une telle « chose » à l'endroit le plus touristique de notre ville ? Serait-ce pour remplacer la cabine téléphonique qui va être démolie ? Ou est-ce que l'objet a été tellement onéreux que tout le monde doit pouvoir l'admirer ? Ou alors s'agit-il là du premier élément d'un nouveau circuit touristique : après le circuit romain, le circuit Tintin, voici le circuit des poubelles ? Circuit qui passera aussi par la l'Esplanade des Marronniers afin d'admirer les nouvelles poubellerequins® : la dogrequin® avec ses sachets pour crottes de chien, et la requinphilosophe qu'une main anonyme a ornée des pensées du Dalaï-lama, suivie de la poubellerequin® de la place St-Martin. Pour la petite histoire, ces mêmes poubellerequins® ont fait tousser les contribuables genevois il y a quelques années, l'unité coûtant dans les Fr. 3'000. Notre circuit n'oubliera bien sûr pas de montrer les modestes poubelles-treilli qui finalement remplissent bien leur rôle et se fondent admirablement dans le paysage. Pour aujourd'hui, la visite se termine là. La guide n'est pas rémunérée... Merci messieurs-dames !"

Sur le même sujet, M. Marc PRUDENTE rappelle qu'un préavis d'étude du mobilier urbain a été voté il y a quelques années, étude dont on n'a jamais vu le résultat.

M. Sejdija AJVAZI estime qu'il s'agit plutôt du problème des incivilités qui règne. Les poubelles sont régulièrement brûlées et les déchets posés à côté.

M. le Municipal Claude DUPERTUIS rassure le Conseil en précisant que toutes ces nouvelles poubelles font partie de l'étude concernant le mobilier urbain et de certains tests pour voir les réactions. Il remercie les deux Conseillers qui ont fait part de leur avis.

M. Fabrice BODMER relève que l'école du cirque " l'Elastique Citrique" risque de perdre ses locaux. Il souhaite savoir jusqu'à quel point la Municipalité soutient cette institution dans sa recherche de nouveaux locaux.

Mme la Municipale Monique BOSS signale qu'ils devraient pouvoir encore rester quelques années et qu'ils reçoivent chaque année une subvention de CHF 25'000.-. Une convention est en train d'être établie.


M. le Syndic Daniel ROSSELLAT relève que le dossier Perdtemps-Usteri dure depuis un certain nombre d'années et que de toute façon il faudra au minimum 3 ans entre le concours d'investisseurs et le moment où l'Elastique Citrique devrait quitter ses locaux. Il est évident que la Municipalité va les accompagner dans leurs recherches.

A 22h. 58, M. le Président lève la séance.

#### CONSEIL COMMUNAL DE NYON

Le Président :

La Secrétaire :



Eric Bieler



Nathalie Vuille

Annexes: Réponse à l'interpellation de MM. Braulio MORA et Tefik RASHITI  
Liste des commissions